



Il était une Foy

Juillet 2017 N°37

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour
à toutes
et à tous,**

L'été est là, il va nous permettre de profiter encore plus de

notre environnement.

Le patrimoine, tant culturel que naturel, de notre village est d'une grande richesse. Régulièrement, nous engageons des travaux pour conserver les biens de notre patrimoine culturel et les transmettre à nos enfants.

Une des dernières réalisations en cours est la rénovation des façades de la Chapelle de la Salvetat. Vous trouverez dans ce numéro tous les détails sur ce projet.

Notre environnement constitue notre patrimoine naturel. Nous ne sommes pas toujours assez attentifs à la diversité de la faune et de la flore qui le compose. Nous avons lancé l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale avec l'aide de l'association Nature Midi Pyrénées. Vous pourrez très prochainement visionner un film qui montre les différentes espèces, les différentes plantes qui nous entourent au quotidien. Nous consacrerons une de nos prochaines réunions « Parlons-en » à partager avec vous les résultats du travail effectué par cette association.

Vous êtes nombreux à avoir déjà participé aux journées de découverte de notre belle campagne. N'hésitez pas dans cette période estivale, à entraîner vos familles et amis sur les chemins de la commune. Faites leur découvrir les trésors qui s'y cachent...

Très bonnes vacances à toutes et à tous.

Votre Maire,
François Vives

Grâce à vos dons

Restaurons ensemble la Chapelle Sainte-Anne

La municipalité et l'Association Patrimoine Salvetat (APS) en appellent à nouveau* à la générosité et à la mobilisation des Foyens, entreprises, mécènes ou toute personne désireuse d'aider à valoriser le patrimoine qui est le nôtre.

La restauration des murs extérieurs et du clocher a débuté en mai, pour s'achever en octobre 2017. Le piquetage des murs a mis en évidence de la brique et des galets qu'il serait dommage de recouvrir à nouveau d'un enduit. Les Foyens qui se rendent sur le chantier sont tous de cet avis. Mais les travaux nécessaires pour conserver cet aspect originel sont plus coûteux que ceux initialement prévus.

Comment faire un don ?

Vous pouvez récupérer un formulaire de don à l'accueil de la mairie de Sainte-Foy ou faire votre don directement sur le site de la Fondation du Patrimoine. Les conditions de souscription et de déduction d'impôts sont également disponibles sur ce site.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-de-sainte-foy-de-peyrolieres>

Afin de continuer à collecter des fonds pour restaurer notre petit patrimoine local, l'association APS organisera un vide-greniers et vide-jardins le dimanche 8 octobre (allées des platanes) et un loto le dimanche 12 novembre. La chapelle Sainte-Anne sera également mise en valeur lors des Journées Européennes du Patrimoine dimanche 17 septembre prochain.

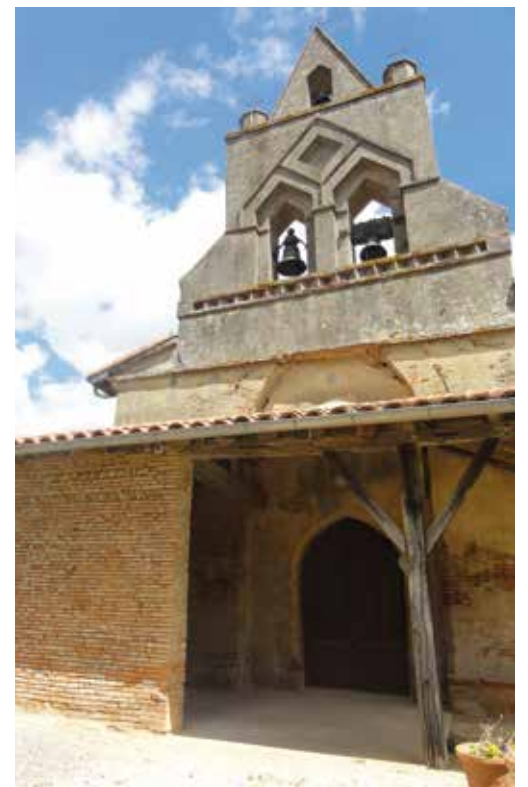
Dans votre journal de juillet...

A vous de choisir > Page 2

Le nom du nouveau lotissement

Mardis des aidants > Page 5

Echanger et s'informer



La municipalité et l'APS attendent avec impatience la fin des travaux de restauration pour remercier tous les généreux donateurs lors d'une inauguration festive.

* En 2013, un partenariat a été mis en place entre la mairie, l'APS et la Fondation du Patrimoine afin de collecter des dons. La générosité des donateurs (Foyens et non Foyens) a permis la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de restauration : réfection de la toiture et assainissement du bâtiment.

Taxes > Page 3

Evolution

Avant l'été > Page 6

En toute sérénité

Eclairage public

Projet de rénovation des éclairages vétustes

Pour participer à la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a lancé une campagne de diagnostics pour rénover le parc d'éclairage et nous a présenté en avril 2017 le diagnostic de l'éclairage sur Sainte-Foy avec les deux tiers des postes de commandes et points lumineux à rénover.

Le réseau d'éclairage public à Sainte-Foy est composé de 431 points lumineux reliés à 36 postes de commandes dont 24 ont été créés avant l'an 2000. Les deux plus anciens datent de 1971 aux hameaux du Parayre et de la Salvetat.

Le SDEHG propose la technolo-

gie LED, devenue mature. Celle-ci offre des possibilités techniques intéressantes : une meilleure répartition de la lumière le long des voies avec moins de zones d'ombres et donc une sensation visuelle plus confortable, un meilleur contraste sur les passages piétons pour plus de sécurité. La puissance des ampoules LED est plus faible et il est possible de l'abaisser de 50% la nuit, donc moins de gêne pour les êtres nocturnes et des économies sur la consommation.

Le coût total de l'opération est de 464 000€. Dans sa proposition, le SDEHG étale les travaux sur 5 ans. La part communale est évaluée à 127 000€ car le SDEHG

subventionne ces travaux à 80%. Le gain annoncé sur la consommation est de 15 000€ par an et l'annualité de l'emprunt auprès du SDEHG est de 12 700€ sur 12 ans. Cette opération de rénovation générera des gains et permettra de compenser la hausse du coût de l'électricité.



Le parc d'éclairage public de la Haute-Garonne compte 219 000 points lumineux dont 150 000 ont une puissance supérieure à 100W et 20 000 sont des lanternes boules qui génèrent une pollution lumineuse en éclairant vers le ciel !

Aux prés de la ville

Les travaux du city stade avancent

Le terrassement a commencé fin avril, le sol a été décaissé pour trouver un support stable

En Juin, l'entreprise en charge des travaux a aligné des rails de séparation avant d'étaler les cailloux et de couler le béton spécial fabriqué sur place. Le dénivelé a été aménagé pour créer une banquette permettant de s'asseoir et le talus a été travaillé pour retenir la terre et drainer l'eau de ruissellement. Des rambardes en bois seront installées pour sécuriser le haut du talus.

Le city stade comporte un espace fermé de jeux entouré d'une piste de course. Les éléments métalliques vont être installés après séchage de la dalle et le city sera fin prêt pour la rentrée scolaire pour le plus grand bonheur des enfants de l'élémentaire et des adolescents de la commune.

Il est prévu l'installation d'un éclairage LED avec panneaux solaires et horloge astronomique pour éteindre à une heure à défi-



nir avec les utilisateurs tels que les enfants du club de foot et le voisinage. L'équipe municipale, suit le chantier et veillera à la bonne utilisation du city. La municipalité compte sur le civisme de chacun pour respecter ce nouvel équipement.



A vous de choisir

Nom d'un lotissement

La seconde modification du PLU en début d'année a permis l'ouverture d'une zone à urbaniser située au lieu-dit Les Prés de la Ville, qui devrait accueillir un lotissement. Il existe déjà un lotissement nommé Les Prés de la Ville car le lieu-dit est le même, comment pourrait-on nommer le prochain ?

Plusieurs propositions ont été faites. Maintenant, à vous de choisir :

- Les Terrasses du Couloumé
- Les Terrasses de l'Albergue
- Le Fidésien
- La Terrasse Peyrolienne
- Les Hauts du Trujol
- Le Beau soleil

Cette zone est susceptible d'accueillir des lots pour la construction libre, ainsi qu'une opération mixte de logements locatifs et en accession à la propriété. Elle se trouve à gauche dans la descente après la Rue St Jude, en direction de Rieumes. Pour faire vos propositions : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr ou sur papier libre à déposer en mairie.

Taxes

Evolution

Les pourcentages des taxes locales évoluent en 2017 mais sans impact pour le contribuable.

Les 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti sont devenues essentiellement les ressources des communes et des communautés de communes en 2010. Le département ne perçoit plus que de la taxe sur le foncier bâti.

Pour la création de la Communauté de Communes Cœur de Garonne en janvier 2017, une étude a été faite par le cabinet Exfilo et a abouti à un Pacte Fiscal dont l'objectif était d'assurer une répartition équitable du prélèvement des ressources sur

Sainte Foy de Peyrolières	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux 2016	18,72%	18,96%	81,12%
à reprendre	- 0,39%	+ 0,21%	- 4,61%
Taux 2017	18,33%	19,17%	76,51%

CC Cœur de Garonne	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux moyen pondérés	10,61%	1,19%	7,70%

En ■ les taux adoptés dans le pacte fiscal

les 48 communes du nouveau territoire et que ce soit transparent pour les contribuables. En conséquence chaque commune a eu à compenser en modifiant ses taux à la hausse ou à la baisse. Pour Sainte-Foy la variation est faible et a pu être traitée sur une année, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

Attention : ces taux garantissent une égalité des montants des taxes calculées sur les bases 2016, mais les bases peuvent être modifiées par l'état en 2017. En ■ : les taux que vous verrez apparaître sur vos feuilles d'impôts locaux.

Info Mairie

L'accueil de la mairie sera fermé :

- Samedi 15 juillet
- Tous les samedis du mois d'août
- Lundi 14 août
- Lundi 11 septembre

Projet

Un nouveau groupe scolaire

Les premières réflexions ont été engagées pour construire un nouveau groupe scolaire élémentaire. L'envergure de ce projet nécessite de se faire accompagner par des experts et de bâtir un plan de financement maîtrisable. Nous vous informerons régulièrement sur ce dossier et nous impliquerons les différentes parties.



Objectif Zéro phyto

Patience et persévérance

Dans le dernier journal municipal, nous annonçons que les agents du service technique allaient tester un nouveau produit antimousse et algue 100%végétal.

Les résultats des tests s'avèrent positifs ; bien qu'il faille du temps pour apercevoir l'efficacité du produit et que le rendu visuel soit différent de celui auquel nous étions habitués.

En vous promenant dans le village, vous avez pu remarquer les herbes hautes qui côtoient les pieds des arbres, les trottoirs et caniveaux, ou l'herbe des espaces verts plus haute qu'auparavant. Il ne s'agit pas d'une négligence

de la part du service technique mais d'une certaine tolérance des herbes folles. La propreté n'est pas affectée, mais la démarche zéro phyto fait obligatoirement entrer plus de nature dans le village.

Pour accompagner la commune dans cette démarche, le conseil municipal sollicite l'aide technique et financière de l'agence de l'eau Adour Garonne afin de réaliser un diagnostic, d'élaborer un plan de gestion différencié, de former les agents et d'acquiescer du matériel spécifique.

Rendez-vous sur le site www.jardiner-autrement.fr : pour débiter ou pérenniser votre démarche personnelle Zéro phyto.

Travaux

Permission de voirie

Je prévois des travaux ou un déménagement, et je souhaite occuper temporairement le domaine public, que dois-je faire ?

Tous les travaux impactant le domaine public (trottoirs, voies) sont obligatoirement soumis à permission de voirie. Il peut s'agir de la pose d'un échafaudage, du stationnement d'une benne, d'un camion de déménagement, de travaux sur des réseaux...

Dans ce cas, au minimum 1 mois avant toute intervention sur la voie publique, téléchargez le formulaire à compléter « Demande de permission de voirie » sur le site Servicepublic.fr, et déposez-le en mairie, accompagné d'un descriptif des installations envisagées, d'un plan côté des lieux. Précisez également si les travaux sont effectués sur la voie publique et nécessitent une réglementation de la circulation (feux, sens unique, déviation...). Pour toutes les interventions telles que le rejet au fossé, l'alignement, les accès, les demandes doivent être adressées

au moins 2 mois avant à la mairie car elles sont instruites par la Communauté de Communes.

Attention ! Assurez-vous que les travaux que vous projetez d'effectuer ne soient pas soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire). Si c'est le cas, vous devrez avoir rempli ces obligations en matière d'urbanisme avant d'effectuer votre demande de permission de voirie.



Contre les cambriolages

Ayez les bons réflexes : prudence, vigilance et anticipation

Les vacances approchent, pour éviter les vols et même si aucun système ne peut protéger votre appartement ou votre maison à 100%, certaines précautions sont à prendre.

Avant de partir, pensez à bien fermer toutes vos fenêtres. Vérifiez l'état de vos serrures et de votre éventuel système d'alarme.

Les signes de votre absence risquent d'attirer les cambrioleurs, aussi :

- pensez à faire renvoyer vos appels téléphoniques ;
- autre précaution à prendre :

demandez à un voisin de passer relever votre courrier afin que celui-ci ne s'entasse pas ;

- vous pouvez éventuellement mettre en place un système d'allumage automatique de certains appareils électriques (lampe, télévision, etc.) afin de simuler une présence.

En cas d'absence longue, vous

avez la possibilité de demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile pendant leurs patrouilles quotidiennes dans le cadre du service « opération tranquillité vacances ». Vous pouvez faire votre demande à l'aide du formulaire disponible sur www.servicepublic.fr puis l'adresser à la gendarmerie de Saint-Lys.



Mais vous pouvez également demander à un voisin ou un proche de passer régulièrement pendant votre absence.

Véhicule suspect, rôdeur... appelez la Gendarmerie, faites le 17. Consultez «les bons réflexes» conseillés par le Ministère de l'Intérieur sur le site www.interieur.gouv.fr

Déploiement de la 4G

Une meilleure couverture réseau

La téléphonie mobile est aujourd'hui une technologie de communication très courante dans le monde.

En France, environ 92% de la population utilise des téléphones mobiles. Pour établir les communications, un réseau d'antennes-relais est installé sur tout le territoire.

Simultanément les opérateurs Orange et SFR vont améliorer la couverture et la qualité des services de téléphonie en optimisant leurs infrastructures présentes sur notre commune. Il s'agit de passer de la génération 3G à la 4G pour permettre un accès à l'internet mobile en très

haut débit.

La 4G permettra un partage d'information plus rapide. L'utilisation des smartphones, tablettes, ordinateurs portables compatibles 4G lors de déplacements deviendra plus fluide et plus instantanée.

SFR va modifier son antenne située sur la route de Péguilhan et Orange son antenne située au lieu-dit le Pigail. Les travaux s'effectueront sur le 2^e semestre de cette année. Conformément au guide des relations entre Opérateurs et communes, les dossiers d'information sont disponibles en mairie pour consultation.



Notre députée

Monique Iborra

(La République en Marche) a été réélue dimanche 18 juin députée de la 6^e circonscription de Haute-Garonne avec 55.87% des suffrages en s'imposant face à Patrick Jimena (La France insoumise) au 2nd tour des élections législatives 2017. Monique Iborra reçoit les citoyens de sa circonscription sur rendez-vous à sa permanence parlementaire, 22 boulevard Vincent Auriol à Tournefeuille. Tél : 05 61 44 63 82

Retour au pays

Un départ bien fêté en remerciement du travail accompli

Le lieutenant Julien Pogolotti, promu capitaine, rejoint la Compagnie de gendarmerie de Pertuis (84) proche de sa région d'origine à Aix-en-Provence.

Le 30 juin dernier, nous avons

avec plaisir accueilli le lieutenant Julien Pogolotti pour partager un moment de convivialité à l'occasion de ce départ annoncé. Ses proches, ses collègues et amis, ont tous participé chaleureusement

à cet évènement. Les élus de Sainte-Foy lui ont renouvelé leurs remerciements pour les 5 années au cours desquelles il a œuvré efficacement à la tête de son équipe composée de 42 gendarmes. Les



échanges réguliers entre la brigade de Saint-Lys et les élus de la commune permettent de rester vigilants et de garantir la meilleure tranquillité pour tous.



Vivre à Sainte-Foy en 14-18

Eté 1917



C'est l'été de la révolution russe et de l'entrée en guerre des Etats-Unis. Le conflit dure depuis deux ans et demi, on est en pleine guerre d'usure.

A l'arrière, les Toulousains se donnent bonne conscience en allant au spectacle car une partie du prix du billet est reversée aux œuvres caritatives, même si un incendie ravage le théâtre du Capitole en août 1917 ; les « Actualités militaires » attirent les spectateurs au cinématographe. Au fur et à mesure que se déroule la guerre, les avis de décès ou de disparition sont plus nombreux. A Sainte-Foy, 34 hommes sont morts au combat depuis le début de la guerre. Un 35ème Foyen disparaît en juin 1917 : Germain Redradé. Il avait 28 ans il est mort au Mont Cornillet pendant la bataille de Champagne.



Le quotidien des familles reste l'attente des nouvelles et l'angoisse du télégramme ou la visite des gendarmes ou du maire. Voici d'ailleurs ce que l'on peut lire au dos de cette carte postée de Sainte-Foy :
« Samedi 24 avril, en même temps que cette lettre je t'envoie un petit

colis, il faut espérer qu'il sera plus heureux que l'autre. Pas reçu de tes nouvelles depuis mardi 20. En attendant de te voir bientôt je t'embrasse bien fort, xxx qui t'aime.... As-tu des nouvelles de ton frère je n'en ai plus rien su que ce que tu m'as écrit. »

Etat civil

Du 21 mars au 15 juin 2017

Naissances

GALLIANO Lucas
OLIVENCIA Laya
CHAMPAGNEUX Sibylle

Décès

BASTIÉ née CADET Jeanne
ALPHAND Jean-Jacques
DULAC Claudine
TOMASELLO Alfonso
DUPUY Robert

Du nouveau Pour la ruche qui dit oui

Depuis sa création, « la Ruche qui dit Oui » poursuit un objectif majeur : développer les circuits courts pour retrouver le goût des terroirs, lutter contre le changement climatique et reconnecter consommateurs et producteurs.

Le concept : se rassembler pour acheter les meilleurs produits aux agriculteurs et aux artisans de nos régions.

Le fonctionnement :

Commandez et payez en ligne. Achetez ce que vous voulez, quand vous le voulez : fruits, légumes, fromage, viande, bière... Récupérez vos produits. Chaque semaine, vous pouvez retirer votre commande et rencontrer les producteurs.

Vous pouvez également visiter le site <https://la-ruchequiditoui.fr> pour tout complément d'information.

A partir du 19 juillet 2017, les distributions sur Sainte-Foy changent de lieu et de jour. L'équipe vous accueillera les mercredis de 17h à 19h à la cuisine de la salle des fêtes du village.

Le 19 juillet, une table de dégustation sera gracieusement offerte par les producteurs pour vous faire découvrir leurs produits que vous soyez inscrits ou non. Venez à leur rencontre.

Les mardis des aidants

Echanger, s'informer et se ressourcer



Animations assurées par des professionnels auprès des aidés, pendant les rencontres des aidants.

Depuis le mois d'avril, l'EHPAD « l'Albergue » propose des rencontres mensuelles aux habitants de la commune qui aident un proche en perte d'autonomie à cause de l'âge ou de la maladie. Ces rencontres, animées par une psychologue ont lieu un mardi par mois de 14h30 à 16h30 à l'EHPAD de Sainte-Foy. Ce sont

des temps d'échanges et d'informations, tant pour l'aidant que pour l'aidé. Les aidants peuvent partager leurs interrogations, leurs réflexions sur l'accompagnement autour d'un café pendant que les aidés sont pris en charge par une équipe spécialisée et participent au relais animation.

Cet été trois rencontres sont prévues, le 4 juillet, le 1^{er} août et le 5 septembre (intervention de France Alzheimer).

Si l'accès est libre et gratuit, il faut cependant s'inscrire par téléphone au 05 61 91 10 12 ou par courriel à l'adresse suivante : adm.r.ssiad.saintlyls@fed31.admr.org



Entretien

Fauchage des bas-côtés et curage des fossés

La Communauté de Communes pratique le fauchage raisonné pour l'entretien des bords de routes. Le curage des fossés n'est pas systématique pour des raisons de préservation de l'écosystème.



En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, les habitats naturels sont préservés et la reproduction des espèces favorisée. Par ailleurs, la flore des bords de route constitue un filtre naturel qui limite le ruissellement de l'eau et améliore sa qualité. Le choix du fauchage

raisonné n'a pas d'incidence sur la sécurité des usagers : le fauchage des accotements et des zones dangereuses est maintenu pour assurer la visibilité. Deux passages sont pratiqués : en mai/juin, puis entre septembre et octobre. Un 3^{ème} passage peut parfois être programmé en fonction de la météo.

Pour être fonctionnel, un fossé doit être bordé de zones herbeuses, arbustives ou arborées et héberger une végétation aquatique. Le curage de fossé est réalisé tronçon par tronçon en automne selon la qualité de l'écoulement des eaux. On favorise ainsi la recolonisation de la

partie curée et la conservation de la végétation des bords pour aider à leur stabilisation

Qui doit entretenir ?

Chaque propriétaire riverain d'un fossé ou d'un cours d'eau est tenu, en vertu de l'article L.215-14 du Code de l'Environnement d'assurer son entretien. L'entretien régulier doit maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou coupe de la végéta-

tion. Il est important de ne pas décaper les fossés, de ne pas les désherber mais bien de les entretenir.

Pour une meilleure préservation des routes, les accès des propriétés à la voie publique doivent être entretenus par les riverains.

Conditions climatiques particulières

Les fortes pluies récentes ont engendré des débordements de fossés et coulées de boue. La communauté de communes Cœur de Garonne et la commune mettent tout en œuvre pour assurer votre sécurité et limiter les désagréments.

Avant l'été

En toute sérénité

Les mêmes questions affluent chaque année à cette période à l'accueil de la mairie, alors voici les réponses.

Les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Emploi du feu

Le brûlage à l'air libre est interdit, toute l'année : pour les particuliers, les collectivités territoriales, les professionnels, les agriculteurs et les éleveurs (sauf autorisation préfectorale spécifique et hors opérations d'écobuage pour les agriculteurs et les éleveurs). Les déchets sont collectés à la Déchèterie du Savès.

Vigilance Canicule

Les personnes les plus fragiles peuvent s'inscrire auprès de la mairie pour figurer sur un registre nominatif permettant une intervention ciblée des services municipaux en cas de fortes chaleurs. Les informations contenues dans ce registre restent strictement confidentielles.

Suite à l'inscription, un appel téléphonique sera passé par un agent municipal ou un membre du CCAS à chaque inscrit au déclenchement de l'alerte canicule afin de s'assurer de leur état de santé quant à la chaleur et de leur rappeler la conduite à tenir pour se prémunir.
Tél. 05 61 91 73 09



Joli toutou

Viens ici Foulcan !

Il était une Foy, la famille Lajoie qui décida de profiter de la nature en faisant une petite balade autour du lac de Sainte-Foy ...

Par une belle matinée de printemps, la petite famille commença son parcours... « Oups, attention à droite une crotte de chien ». Et 50 mètres plus loin « Oups, attention à gauche une crotte de chien »... Tout le chemin fut balisé par les crottes de chiens.

Arrivés presque à la fin de cette balade transformée en périple... la famille Lajoie fut stoppée net par l'arrivée de Foulcan, chien errant surexcité, de taille moyenne et à priori sans son maître. Le père de famille protégea ses enfants comme il le put, non sans égratignure car le bondissant Foulcan qui ne pensait qu'à jouer, avait quand même des griffes bien acérées ! Le maître de Foulcan arriva 2 minutes après et arrêta Foulcan. La morale de cette histoire : si Foulcan était resté à proximité



de son maître (car il lui obéit ou car il est tenu en laisse) et si chaque maître empêchait son chien de déféquer sur les chemins ou les espaces publics, les balades familiales pourraient être bien plus agréables !*
Merci aux propriétaires de chiens de respecter ces règles pour le bien de tous.

*** Rappels :** *Tout propriétaire de chien est tenu au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Cette infraction est passible d'une contravention de 35€. Les animaux en divagation sont récupérés par la fourrière animale, aux frais de leur propriétaire.*



Programme

Fête à Sainte-Foy du 8 au 10 septembre



Vendredi soir

Moules-frites-grillades et soirée des Festoyeurs d'Ovalie
Feu d'artifice au City stade

Samedi après-midi

Concours de pétanque au boulodrome
Concours de pêche pour enfants au village
Démonstration de gym

Samedi soir

Repas de fête organisé par les Fidésiadés (sur réservation)
Soirée animée par l'orchestre « Let's dance »

Dimanche

Vide grenier de l'AFPEL de 8h30 à 18h avec buvette et sandwichs
Messe suivie de la commémoration au Monument aux Morts

Verre de l'amitié offert par la municipalité à 12h
Après-midi « Scène ouverte aux artistes »
Match de rugby

Et bien sûr les attractions foraines pour toute la durée de la fête.

Keskon fé ctt ?

Pour les 10 -17 ans

La MJC propose des activités et des sorties pour les mois de juillet/août : Destination Summer-place ! Réalisation d'un court métrage, water-game, wa-keboard, journées sportives ou baignade à la base de loisirs, séjour à Millau et à Collioure, parapente, rando aquatique, scrapbooking, Kung Fu... Infos, programme détaillé, tarifs et conditions : Tél. 05 62 14 06 61 - contact@mjc-saintlys.fr - www.mjc-saintlys.fr
La commune de Sainte-Foy étant partenaire de la MJC Saint-Lys, les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Fête locale

La sécurité avant tout

Plusieurs voies du centre du village seront fermées à la circulation du 7 au 11 septembre.

La circulation

Dès le jeudi 7 septembre à 9h, l'Allée des platanes et la Rue de

l'Albergue seront fermées, excepté pour les riverains (en orange sur le plan).

Du vendredi 8 à 9h au lundi 11 à 15h, le dispositif sera amplifié avec la fermeture de la route D632 au centre du village (en rouge sur le plan). Le dimanche 11 dès 6h, l'Allée des platanes et la Rue du chemin de Ronde seront entièrement fermées (en jaune sur le plan).

Et les transports scolaires ?

Les bus Arc-en-ciel ?

Les arrêts de bus de la salle des fêtes et face à la mairie seront transférés provisoirement.

Toutes les informations seront disponibles fin août en mairie lors de la remise des cartes de transport scolaire, sur le site Internet de la commune, affichées dans les abribus concernés et distribués dans les cahiers des élèves des écoles à la rentrée.

Pour tout renseignement :

mairie@sainte-foy-de-peyrolles.fr ou 05 61 91 73 09



Expo photo Land'Art* : merci à Cécile, animatrice, et à tous les enfants de l'ALAE Elémentaire qui ont réalisé cette expo présentée dans le hall de la mairie en juin. Land'Art = création d'œuvres éphémères en utilisant le cadre et les matériaux de la nature



Bilan Course Nature La Foyenne : 45 coureurs sur le 5 km, 130 coureurs sur le 12 km, 120 marcheurs, 40 bénévoles et 3000€ reversés à l'association AMMI. L'AMMI remercie tous les sponsors qui ont participé à cet événement. Rendez-vous en avril 2018 pour la 2^{ème} édition de la course La Foyenne.



Festif

Culture

Le Savestival à Sainte-Foy le 23 juillet

Ce festival itinérant à travers le Savès est organisé par la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Savès 31. La Maison de la Terre est le partenaire pour la partie Apéro Tapas Concert.

La manifestation se déroulera en deux temps : à partir de 17h, un marché de producteurs et artisans locaux se tiendra Allée des platanes. A 20h débutera dans la cour de l'école élémentaire, le concert gratuit du groupe Addis Black Mamba avec la possibilité de dîner sur place selon la formule ardoise tapas de la Maison de la Terre.



Addis Black Mamba (<https://soundcloud.com/addis-black-mamba>) est un groupe Toulousain de 7 musiciens de différentes influences musicales réunis par leur amour pour le

Jazz-éthiopien et le groove afro-beat. Une fin d'après-midi puis une soirée gourmande et festive en perspective avec également des animations pour les enfants !

Juillet

Dim.23 juill.

Savestival

Allée des Platanes – Cour de l'école élémentaire

Septembre

Dim.3 sept.

Forum des associations

de 9h à 12h

Repas du marché à 12h30

Place Henri Dunant



Du 8 au 10 sept.

Fête locale

Détail du programme en page précédente et flyers vide-grenier et repas joints à ce journal

Sam.16 sept.

Kermesse dès 14h30

Par l'EHPAD l'Albergue

Dim.17 sept.

Journées européennes du Patrimoine

« L'eau à Sainte-Foy, de 1900 à nos jours »

Octobre

Dim.1^{er} oct.

Bourse aux vêtements

Par les Fidésidiades en Savès
Salle des fêtes

Sam.7 oct.

Après-midi de jeux

Par les Bisounours
Salle des fêtes

Dim.8 oct.

Vide-greniers / vide-jardins

Par l'APS. Allée des Platanes

Suivre l'actualité

Etre Correspondant local de presse

L'actualité de Sainte-Foy vous intéresse ? Vous voulez partager cet intérêt ? Devenez le correspondant de La Dépêche du Midi !

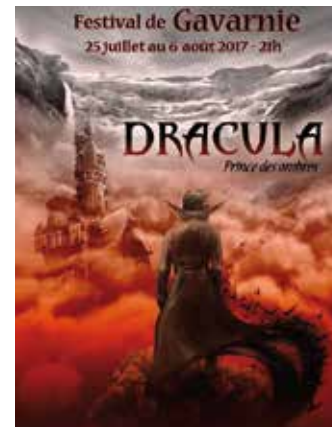
Jocelyne Da Costa, correspondante de «La Dépêche» depuis presque 10 ans, souhaite passer la main pour se consacrer à d'autres activités. Sa succession est donc ouverte.

Si vous souhaitez devenir correspondant(e), il faut réunir un certain nombre d'impératifs : habiter la commune, avoir du temps libre pour réaliser les reportages et les rédiger, savoir utiliser l'ordinateur, posséder un appareil photo et avoir des facilités pour écrire.

Un(e) correspondant(e) se déplace pour couvrir les grands événements et travaille avec les associations pour être au plus



près de l'information locale. L'activité de correspondant(e) local(e) de presse est exercée à titre accessoire par rapport à une autre activité professionnelle. Pour toutes informations supplémentaires, les personnes intéressées peuvent contacter l'Agence de Muret. Tél. 05.61.51.66.99 xavier.hurtevent@hotmail.fr



Spectacle

Sortie à Gavarnie

Les Zamis en balade proposent une sortie de groupe le 29 juillet, pour se rendre au spectacle « Dracula » en plein air au pied du Cirque de Gavarnie, lors du festival.

Infos et inscription au

06 13 56 32 24



Tous les dimanches

Marché de plein vent

de 8h à 12h

La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES

Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72

Imprimé sur papier PEFC. Ont participé à la réalisation de ce bulletin : Le maire : François

VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI,

Joëlle ESCALLE, Bernard REMY, Véronique PORTE, Marie-Hélène LAUGA.

Coordination : Sandrine GRI.